



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0 285 733
A1

(2)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 87450007.7

(51) Int. Cl.⁴ A47G 7/04 , A47G 23/02

(22) Date de dépôt: 08.04.87

(43) Date de publication de la demande:
12.10.88 Bulletin 88/41

(71) Demandeur: **SOCIETE ARAX S.A.R.L.**
Les Salles du Gardon Rue du Cimetière
F-30110 Ales(FR)

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

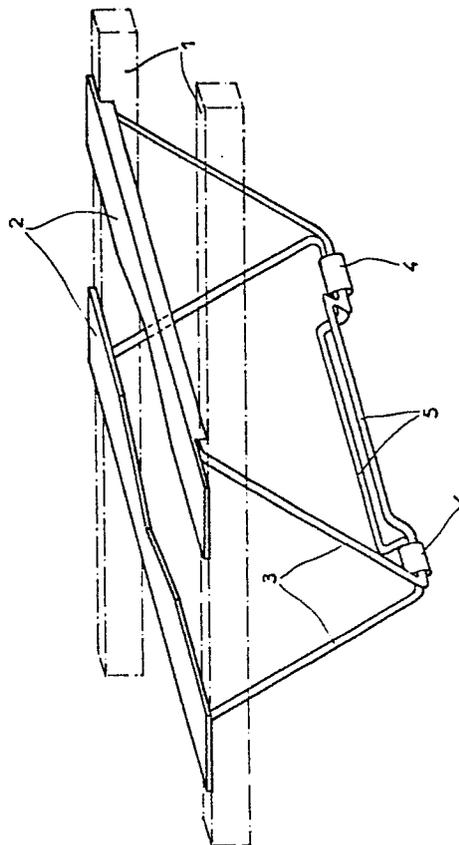
(72) Inventeur: **Allain, Gabriel**
La Vabreille
F-30520 St Martin de Valgalgues(FR)
Inventeur: **Reina, André**
Route Favède-Les Salles du Gardon
F-30110 La Grand Combe(FR)

(74) Mandataire: **Ravina, Bernard et al**
Cabinet Bernard RAVINA 24, boulevard
Riquet
F-31000 Toulouse(FR)

(54) **Support de pots ou container notamment pour plantes.**

(57) La présente invention a pour objet un dispositif support de pots ou containers notamment pour plantes destiné à reposer ou à coopérer avec un châssis comportant au moins deux montants 1 parallèles entre lesquels sont disposés les pots.

Le dispositif selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il est constitué de au moins deux réglettes 2 reposant ou coopérant avec les montants parallèles 1 du châssis, reliées entre elles par au moins un organe apte à exercer sur elles un effort en rapprochement de l'une vers l'autre, soit en raison de la conception ou nature de l'organe, soit par coopération de celui-ci avec la force exercée par le poids du pot.



EP 0 285 733 A1

SUPPORT DE POTS OU CONTAINER NOTAMMENT POUR PLANTES.

La présente invention a pour objet un dispositif support de pots ou container, notamment pour plantes.

On connaît de tels supports, notamment celui divulgué par le brevet US 3.331.524 (WILEY) qui décrit une boîte adaptable à une fenêtre dans laquelle sont montés deux longerons parallèles fixes. Sur ceux-ci sont montées mobiles des traverses entre lesquelles sont placés les pots.

Il est possible selon ce brevet par déplacement des traverses, que l'on peut éloigner ou rapprocher l'une de l'autre, d'adapter l'espace entre deux traverses à la dimension, c'est à dire la largeur ou le diamètre des pots. Cependant, de tels dispositifs ne permettent pas d'obtenir un blocage efficace des pots qu'il est indispensable de réaliser en raison des risques de renversement ou de chutes des pots qui peuvent être dus à des conditions extérieures (vent, vibrations) ou propres à la nature des pots ou des plantes (pots trop légers, plantes de grands élancements, déplacement des branches vers la lumière, etc...).

Un autre inconvénient des dispositifs du type mentionné plus haut est qu'une intervention de l'utilisateur en vue du réglage de l'écartement est nécessaire à chaque changement de pot.

L'invention a pour but d'obvier aux inconvénients ci-dessus en réalisant un dispositif permettant un blocage efficace du ou des pots et une adaptation à la dimension du ou des pots. Il y a lieu de noter que l'invention ne se limite pas aux seuls pots ou containers pour plantes mais qu'elle peut être utilisée pour tous autres types de pots, containers ou récipients. A cet effet, le support de pots ou containers selon l'invention, destiné à coopérer avec un châssis comportant un moins deux montants parallèles entre lesquels sont disposés les pots, se caractérise essentiellement en ce que le dit support est constitué de au moins deux réglettes venant transversalement aux montants et reliées entre elles par au moins un organe ou ensemble d'organes ayant pour fonction d'exercer sur elles, soit de lui-même, soit par coopération avec le pot un effort antagoniste de rapprochement l'une vers l'autre pour bloquer le pot.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les deux réglettes sont réunies par deux étriers inférieurs, chacun d'eux étant fixé à une réglette, assemblés à leur base par un moyen d'articulation et formant une triangulation apte à se refermer par le poids du pot.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, l'organe reliant les deux réglettes est un lien souple tendu sous l'effet du poids du pot.

D'autres avantages et caractéristiques de l'in-

vention apparaîtront à la lecture de la description ci-après de formes de réalisation de l'invention données à titre d'exemple non limitatif et illustré par les dessins joints dans lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 2 illustre le principe de fonctionnement du dispositif selon la figure 1,
- les figures 3 et 4 représentent une autre forme de réalisation de l'invention,
- 10 - les figures 5 et 6 représentent encore une autre forme de réalisation de l'invention.

Tel que représenté, le dispositif selon l'invention est destiné à coopérer avec deux montants 1 de préférence parallèles d'un châssis de tout type connu. Aux figures 1-2, les montants sont représentés par des lignes discontinues.

Le dispositif, quelle que soit sa forme de réalisation, est constitué de deux réglettes 2 parallèles de longueur supérieure à l'intervalle entre deux montants 1 et qui sont selon l'invention reliées entre elles par au moins un organe ou un ensemble d'organes ayant pour fonction d'exercer sur elles un effort antagoniste de rapprochement, soit par la conception de l'organe lui-même, soit par coopération de celui-ci avec le pot.

Dans l'exemple représenté aux figures 1-2, l'organe réunissant les réglettes 2 est une triangulation dont la base est le plan des deux réglettes. Cette triangulation est réalisée par deux étriers 3. Chacun des étriers est fixé de manière articulée à l'une des réglettes et les deux étriers sont réunis sous celles-ci au sommet de la triangulation par au moins une articulation qui peut être constituée comme représenté par une douille 4.

Selon la figure 1, la base 5 de chaque étrier parallèle aux réglettes 2 est par pliage du fil rigide formant l'étrier déporté, par rapport à son axe, intérieurement par rapport au sommet de la triangulation. Cette disposition réalise sur chaque étrier par rapport à l'axe d'articulation, c'est à dire au sommet de la triangulation un bras de levier 5.

Lors de l'introduction du pot entre les réglettes 2, la base de celui-ci vient en appui sur l'extrémité du bras de levier 5 de chaque étrier qui reçoit le poids du pot, exerce un effort de rapprochement des réglettes l'une vers l'autre en coincement et blocage de pot comme illustré à la figure 2 ; seule la potentialité d'écartement entre les réglettes détermine la dimension de pot susceptible d'être reçue par le dispositif.

Suivant la forme de réalisation de l'invention représentée aux figures 3 et 4, les deux réglettes 2 sont réunies par un ou de préférence deux organes élastiques 6, par exemple des ressorts à boudin

qui exercent un effort de rapprochement des réglottes l'une vers l'autre en raison de leur nature élastique.

Dans le cas de réalisation, on peut concevoir que l'une des réglottes soit pourvue d'une patte 7 inférieure coudée à 90° qui bloque le fond du pot.

Il est également possible de concevoir selon les formes de réalisation des figures 1 à 4, que chaque réglotte 2 ou que chaque jeu de deux réglottes constituant un dispositif selon l'invention soit doté d'un moyen de coopération avec au moins des montants 1 parallèles du châssis pour éviter son soulèvement. Ce peut être par exemple une patte 8 inférieure coudée à 90° qui vient se placer au montage sous l'un des montants.

Suivant une autre forme de réalisation de l'invention représentée aux figures 5 et 6, chaque jeu de deux réglottes 2 est relié par au moins un lien souple 9. Le lien souple 9 peut être du type câble métallique ou non ou fil métallique ou non.

Sous l'effet du poids du pot, le lien 9 générera un mouvement de rapprochement des réglottes l'une vers l'autre. Cette disposition de l'invention peut être adaptée à des formes de réalisation de l'invention du type représenté aux figures 1 à 4 dans lesquelles des jeux de deux réglottes sont disposés sur des montants du châssis.

On peut également concevoir selon la forme de réalisation représentée à la figure 6 que les réglottes soient disposées coulissantes sur les montants 1. Selon cette forme de réalisation, les montants 1 sont constitués par des câbles tendus parallèlement sur lesquels sont enfilées les réglottes 2 pourvues d'un orifice de passage de chaque câble.

Les réglottes 2 sont reliées par un même lien souple 9 non tendu qui traverse chacune d'elle par un orifice dont elle est munie. Les réglottes 2 peuvent être fixes ou coulissantes sur le lien souple 9.

Selon cette disposition de l'invention, les réglottes s'adaptent à l'écartement nécessaire de chaque pot ou container. Cette disposition de l'invention est particulièrement adaptée pour le stockage de pots en grande quantité dans des centres de culture.

La présente invention peut recevoir des aménagements et des variantes dans le domaine des équivalents techniques sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

le dit support est constitué de au moins deux réglottes (2) venant transversalement aux montants (1) et reliées entre elles par au moins un organe ayant pour fonction d'exercer sur elles, soit de lui-même, soit sous l'action du poids du pot un effort antagoniste de rapprochement l'une vers l'autre pour bloquer le pot.

2. Support de pots ou containers selon la revendication 1 caractérisé en ce que deux réglottes (2) sont réunies par deux étriers inférieurs (3) fixés respectivement aux dites réglottes et assemblés à leur base (5) par une douille (4) en formant une triangulation.

3. Support de pots selon la revendication 2 caractérisé en ce que la base de au moins un des étriers (3) est conformée en un bras de levier (5).

4. Support de pots ou containers selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'organe reliant les deux réglottes est un organe élastique (6).

5. Support de pots ou containers selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'organe reliant les deux réglottes (2) est un lien souple (9) tendu sous l'effet du poids du pot.

6. Support de pots ou containers selon la revendication 1, la revendication 2 et la revendication 3 caractérisé en ce que chaque réglotte est dotée d'un moyen (8) de maintien sur le support.

7. Support de pots ou containers selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de réglottes (2) montées coulissantes sur deux montants parallèles et que les dites réglottes sont reliées entre elles par un lien souple (9).

8. Support de pots ou containers selon les revendications 1 et 7 caractérisé en ce que les montants parallèles sont des liens souples destinés à être tendus.

9. Support de pots ou containers selon la revendication 7 caractérisé en ce que les réglottes (2) sont montées coulissantes sur le lien souple (9).

10. Support de pots ou containers selon la revendication 7 caractérisé en ce que les réglottes sont montées fixes sur le lien souple (9).

Revendications

1. Support de pots ou containers destiné à reposer ou à coopérer avec un châssis comportant au moins deux montants (1) parallèles entre lesquels sont disposés les pots, caractérisé en ce que

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

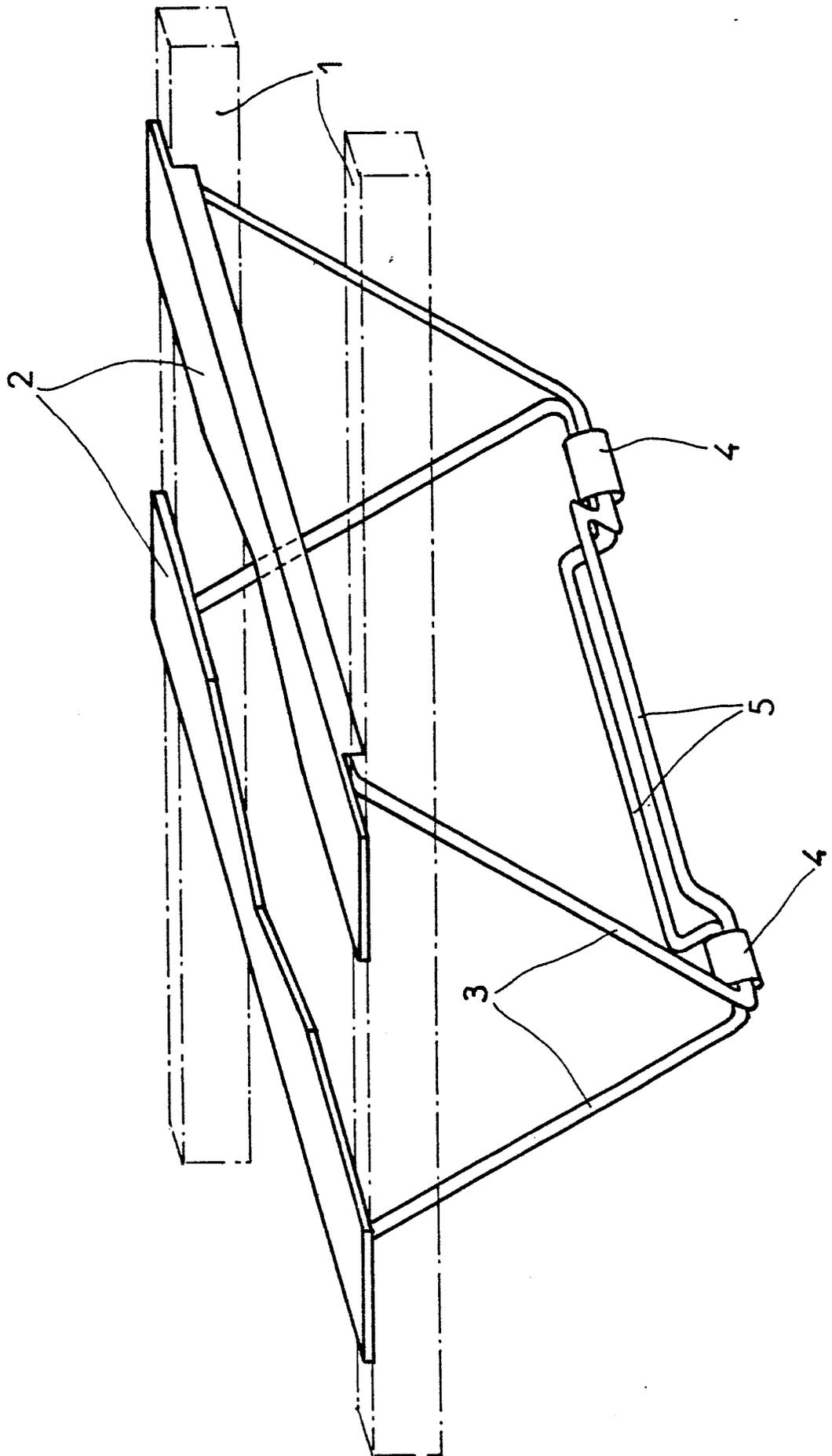


Fig.1

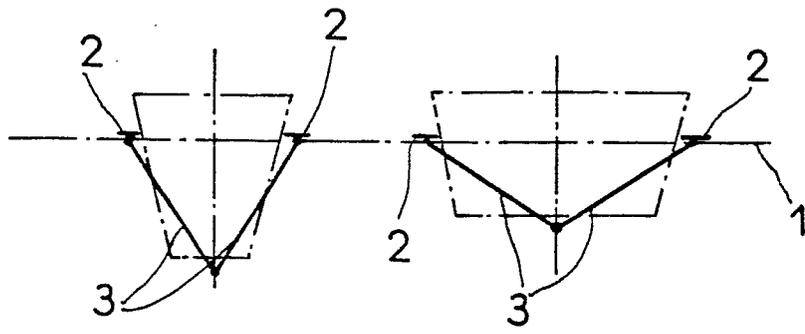


Fig. 2

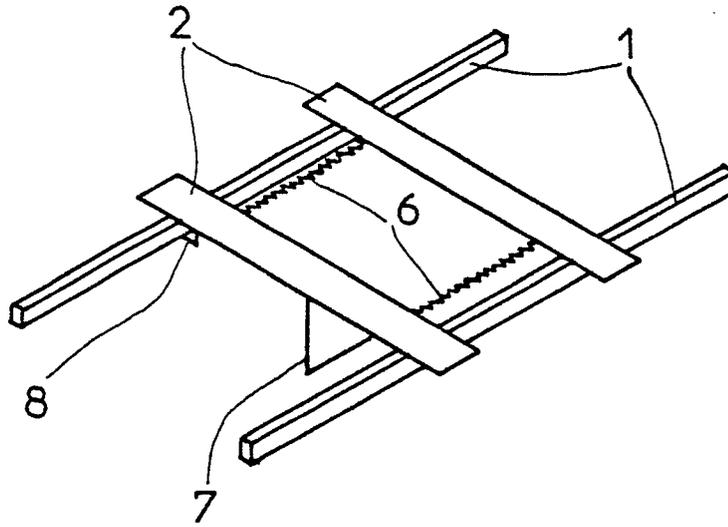


Fig. 3

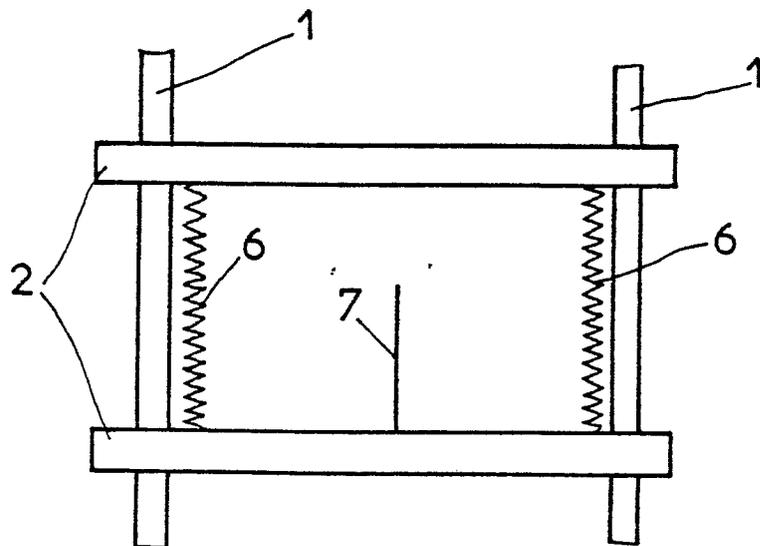


Fig. 4

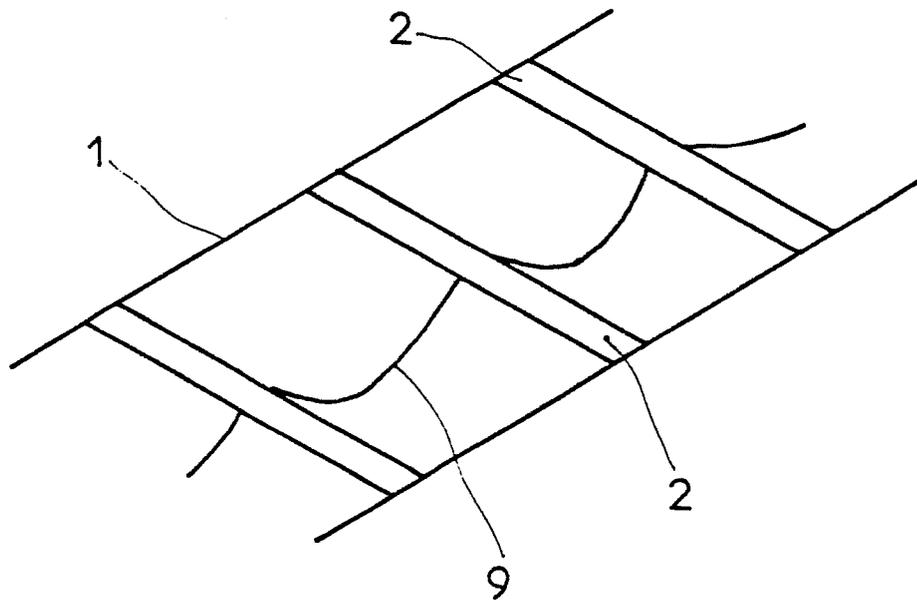


Fig. 5

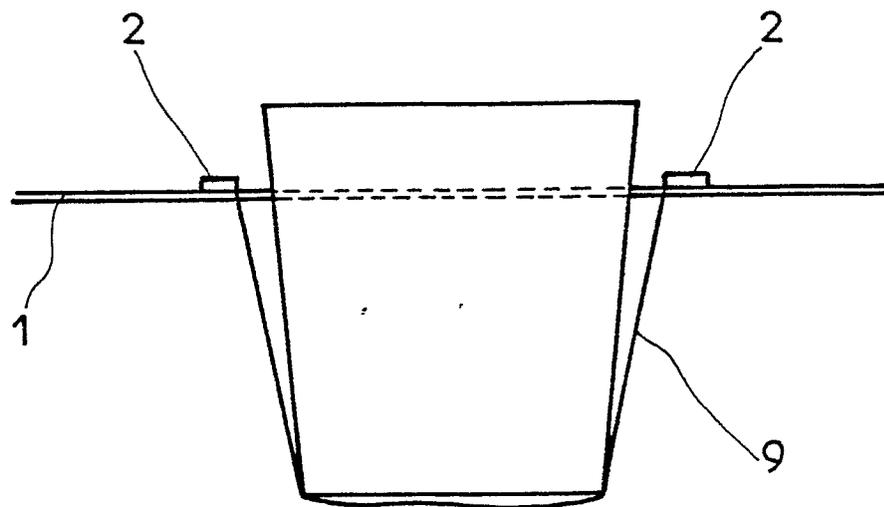


Fig. 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y,D	US-A-3 331 524 (WILEY) * Figure 1; colonne 3, lignes 1-22 * ---	1	A 47 G 7/04 A 47 G 23/02
Y	US-A-3 371 896 (COX) * Colonne 2, lignes 34-54 *	1	
A	---	2	
A	US-A-2 023 340 (PESKULICH) * Figures 1-4 * ---	1,4	
A	FR-A-1 274 687 (GEORGES) * En entier * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 G A 01 G B 65 G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-12-1987	Examineur BEUGELING G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			